

Compte Rendu de Séance

Du 24/11/2020

L'an 2020, le 24 novembre 2020 à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 20 novembre 2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 20 novembre 2020.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, Mme SANDRINE COSSART, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. LUCIEN RELIEU, Mme LILIANE COQUIL, M. SEBASTIEN DESVIGNES.

Pouvoir : M. PHILIPPE LAGARINE donne pouvoir à M. JACQUES POURNIN, M. NICOLAS LECOMTE donne pouvoir à M. HERVE POLICARD

Secrétaire de séance : M. HERVE POLICARD

Approbation du Compte rendu de la séance du 10 novembre 2020 :

Après avoir demandé à l'assemblée s'ils avaient des remarques, le compte rendu de la séance du 10 novembre 2020 est porté au vote.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération 2020-51 – Maintien du 3^{ème} Adjoint dans ses fonctions :

Vu les délibérations 2020-09 et 2020-11 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints,
Vu les articles L2122-18 qui confère au maire la possibilité de déléguer des fonctions à ses adjoints,
Vu la délibération 2020-11 relative à l'élection de M. PHILIPPE LAGARINE au poste de 3^{ème} Adjoint,
Vu l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de fonction au 3^{ème} adjoint,
Vu l'arrêté du 16 novembre 2020, portant retrait de délégation de fonction au 3^{ème} adjoint,
Vu l'article 2122-18 modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,

Le conseil municipal est à présent informé des dispositions de l'article L. 2122-18 du CGCT qui précise :
« Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire ».

Considérant que pour bénéficier d'une indemnité un adjoint doit exercer ses fonctions (article L. 2123-24 du CGCT), par conséquent le bénéfice de l'indemnité de fonction pour M. PHILIPPE LAGARINE prend fin au 15 novembre 2020.

Le conseil municipal se prononce en faveur du maintien de M. PHILIPPE LAGARINE dans ses fonctions de troisième Adjoint (Officier d'état civil et Officier de police judiciaire).

Approbation

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 5

Le maire, ALAIN JAUBERT, après avoir présenté l'arrêté portant retrait de fonction des délégations à M. PHILIPPE LAGARINE, indique que les délégations qu'avait le 3^{ème} adjoint seront réparties entre trois conseillers municipaux comme suit :

- JACQUES POURNIN : suivi des Bâtiments
- FRÉDÉRIQUE LHÉRON : Animation
- MICKAËL ALLÉGAERT : suivi des Espaces Verts

La fonction urbanisme qui faisait partie des délégations du 3^{ème} adjoint sera reprise par le 1^{er} adjoint en collaboration avec le maire.

Pour ces délégations, ces trois conseillers auront une indemnité de fonction de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (inscrite sur la délibération 2020-52).

Le maire, ALAIN JAUBERT indique que ces fonctions prendront effet à compter du 25 novembre 2020. Un arrêté portant délégation de fonction à un conseiller municipal leur sera notifié.

Avancement des dossiers :

* SIAEP : le rapport annuel 2018 est remis aux 2 délégués de la commune au SIAEP : MICKAËL ALLÉGAERT et CÉCILE GILBERT. La commune aurait dû délibérer sur ce rapport début 2020. Le maire, ALAIN JAUBERT précise que le SIAEP devrait prochainement leur transmettre le rapport 2019.

* MARTINE GOUDIN : La commission Actions Sociales est heureuse d'annoncer que le nouveau jeu (Tourniquet) a été installé dans la matinée du 24 novembre 2020.

Le commercial de chez ACE est venu dans l'après-midi du 24 novembre 2020 afin de voir le lieu de la future implantation du panneau graphique. Un constat a été fait sur la distance nécessaire au réseau wifi. Il est envisagé de le brancher sur câble Ethernet pour une meilleure transmission des données, et en branchement électrique directement à la mairie.

- La commission Actions Sociale informe que 4 colis pour les Fargeois en Ehpad se composeront de produits de soin de la pharmacie LECOMTE, et des chocolats. Ils seront mis à disposition du responsable de l'Ehpad qui viendra les chercher à la mairie mi-décembre 2020. Pour les Fargeois de 70 ans et plus la distribution des 89 colis se fera le samedi 16 janvier 2021 en porte-à-porte par équipe de 2 ou 3 et par quartier, dans le respect des gestes barrière et en évitant les contacts directs avec les habitants. Ces colis se composeront d'huile de colza (Bengy-sur-Craon), de chocolat de la Pâtisserie de Savigny-en-Septaine (fait maison), un coffret de soin pour femme composé de 3 produits de l'esthéticienne MARIELLE DREYFUS de la Source d'Augy à Farges-en-Septaine, de mignonnettes de sirop MONIN, de Quinoa de la cave de NICOLAS LECOMTE, de terrines de lièvre.

- La commission Communication informe que la revue est toujours à l'étude et au vu des événements de l'année écoulée, dus au COVIC-19 et à l'incertitude des programmations 2021, la commission projette de revoir le contenu.

* HERVE POLICARD – Voierie : Il informe que la commission voierie se réunira la semaine prochaine afin d'étudier les relevés du radar pédagogique puis envisager de l'installer rue des Lilas afin de faire un relevé kilométrique pour le futur projet de voierie.

République Française
Département du CHER
Commune de FARGES-EN-SEPTAINE

* FREDERIQUE LHERON – Animation : Les décorations du Bourg et l'installation des sapins sont prévus pour samedi 28 novembre 2020. Un agent communal ira chercher les sapins commandés à la Serre DUBOIS de Vornay.

* JACQUES POURNIN – Bâtiments : La commission bâtiments étudie la pose de barrières autour des bennes à verres du Mille club.

Le maire, ALAIN JAUBERT remercie LILIANE COQUIL pour ses conseils réglementaires.
Il informe que LUCIEN RELIEU travaille sur l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

Le maire propose la date du prochain conseil municipal : lundi 21 décembre 2020 à 20h.

Fin de séance : 21h15.

Le Secrétaire,
HERVE POLICARD



Fait, le 14/12/2020

Le Maire,
ALAIN JAUBERT



